



Club Biogaz ATEE

DOSSIER DE PRESSE

Club Biogaz ATEE

Le 1^{er} réseau interprofessionnel de la filière biogaz

Un réseau d'échanges, de concertation et d'accompagnement

En 1999, les pionniers de la filière biogaz décident de se regrouper au sein du premier réseau interprofessionnel pour accroître leurs performances sur l'ensemble des marchés du biogaz. 15 ans plus tard, le Club Biogaz ATEE rassemble les principaux acteurs français impliqués dans le biogaz et la méthanisation.

Tous les métiers du biogaz

En mai 2014, le Club Biogaz ATEE compte plus de 230 structures adhérentes. L'expertise de ses adhérents (environ 200 sociétés et 30 représentants du monde agricole, collectivités territoriales, recherche, associations...) couvre la totalité des métiers de la filière du biogaz et de la méthanisation (fournisseurs d'intrants, concepteurs, constructeurs, développeurs, exploitants, équipementiers de la valorisation, établissements de recherche et de formation...).

L'objectif du Club Biogaz ATEE

L'objectif poursuivi par le Club Biogaz ATEE est de promouvoir et de favoriser le développement des différentes filières de production et de valorisation du biogaz et du biométhane, notamment en carburant bioGNV (Gaz Naturel Véhicules renouvelable) en France.

Les missions du Club Biogaz ATEE s'articulent autour des thèmes suivants :

➔ **Mutualiser les expériences et les expertises**

- En favorisant la mise en commun d'expériences, d'informations et de réflexions concernant la production et les valorisations du biogaz ;
- En diffusant de l'information issue de ces retours d'expérience via différents supports de communication ;

➔ **Anticiper l'évolution de la filière et de ses métiers**

- En proposant des mesures et aménagements réglementaires propres à favoriser la méthanisation et la valorisation du biogaz ;
- En participant aux concertations nationales et européennes en donnant son avis sur les textes en préparation, en s'appuyant sur les compétences et expériences de ses membres ;

➔ **Valoriser le savoir-faire acquis**

- En faisant des propositions sur les recherches et mises au point nécessaires à la mise en place et au développement de la filière.
-

Des actions de soutien à la filière

Les actions menées par le Club Biogaz ATEE visent à soutenir les différentes filières de production et de valorisation du biogaz et à accompagner le développement technologique, industriel et économique des entreprises membres.

Les principales actions menées par le Club s'articulent autour des thèmes suivants :

Aide technique juridique et réglementaire

Le Club Biogaz publie à destination de ses adhérents, une veille et un ensemble de fiches d'aide réglementaire, technique et juridique, concernant par exemple les sous-produits animaux, la classification des différents intrants, les obligations réglementaires, etc.

Diffusion des connaissances scientifiques et techniques

Le Club Biogaz diffuse à l'adresse de ses adhérents et du public, différents supports de connaissances scientifiques et techniques afin de les informer des dernières innovations du secteur.

Dialogue avec les pouvoirs publics

Le Club Biogaz est force de proposition pour adapter les mesures d'accompagnement et de soutien de l'Etat en vue d'atteindre les objectifs énergétiques nationaux.

Conférences techniques

Le Club Biogaz organise également des journées techniques sur différents thèmes comme par exemple les traitements et valorisations du biogaz, le financement des installations, l'acceptabilité des projets mais également des visites de sites.

Base documentaire

En 2013, le Club Biogaz a mis en place l'observatoire du biogaz, visant à recueillir, centraliser, traiter et diffuser les informations et statistiques relatives à la filière. Y figurent une carte des installations, une base documentaire regroupant plus de 350 publications sur le biogaz, un recensement des études de gisement, un inventaire des soutiens locaux à la méthanisation, etc.

Une expertise reconnue

En s'appuyant sur les retours d'expérience de ses adhérents, le Club Biogaz ATEE a développé une expertise de premier plan sur la chaîne du biogaz.

Groupes de travail

Cette expertise est capitalisée via l'animation de plusieurs groupes de travail : bioGNV, digestats, financement des installations, structuration de filière, réglementation, cogénération, relations publiques et communication.

Publications

Cette expertise est compilée à travers la publication de plusieurs documents de référence sur les problématiques de la filière. Parmi les documents récents, on trouve : « *Vers l'autonomie des territoires, méthanisation et biogaz, une filière d'avenir* » ; « *Procédures de raccordement et démarches d'obtention du contrat d'achat d'électricité issue du biogaz* », « *Le bioGNV, Un carburant propre et renouvelable pour nos villes !* »...

Les chiffres clés de la filière biogaz en France

Nombre d'unités biogaz installées en France fin 2013

La France compte 389 unités de biogaz installées.

Les différents types d'installations développés

Sur les 389 installations de production de biogaz installées valorisant le biogaz la répartition se décompose ainsi : 140 installations de méthanisation agricole, 18 installations territoriales, 80 ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux, ou décharges), 60 stations d'épuration d'eaux usées urbaines, 80 installations industrielles et 11 installations de méthanisation des ordures ménagères.

Nombre de projets en développement : Plus de 360 projets fin 2013

Délais moyen de réalisation des projets : 3 à 5 ans

Chiffre d'affaires 2012 : 380 millions d'euros

Nombre d'emplois mobilisés en 2013 :

Plus de 1700 emplois directs identifiés en 2013, dont un tiers sur sites de production de biogaz

Tarif d'achat de l'électricité produite à partir du biogaz 2013 :

Entre 11,19 et 19,97 c€/kWh selon la taille, l'efficacité énergétique et les matières traitées pour les sites autres que les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Entre 8,121 et 9,765 c€/kWh pour les ISDND selon la taille

Tarif d'achat du biométhane 2011 :

Entre 6,4 et 12,5 c€/kWh PCS selon la taille, l'efficacité énergétique et les matières traitées pour les sites autres que ISDND

Entre 4,5 et 9,5 c€/kWh PCS pour les ISDND selon la taille

Coût de montage d'une installation de méthanisation :

Très variable de l'une à l'autre ; estimé entre 6.000€ et 10.000€ par kW électrique installé

Montant des subventions du fonds déchets et du fonds chaleur allouées pour la production de biogaz en 2013 : 33,6 millions d'euros

Total des Téra watt/heures produits :

Environ 2,3 TWh/an d'énergie finale produite

Production nationale de biogaz :

En 2012, la France est le 4^{ème} producteur européen de biogaz avec une production de 450 ktep d'énergie primaire.

Sources: Ademe, Club Biogaz ATEE, Observ'ER, GrDF

Le biogaz en quelques mots

Le biogaz est un gaz principalement composé de méthane, qui se dégage lors de la fermentation de matières biodégradables en l'absence d'oxygène.

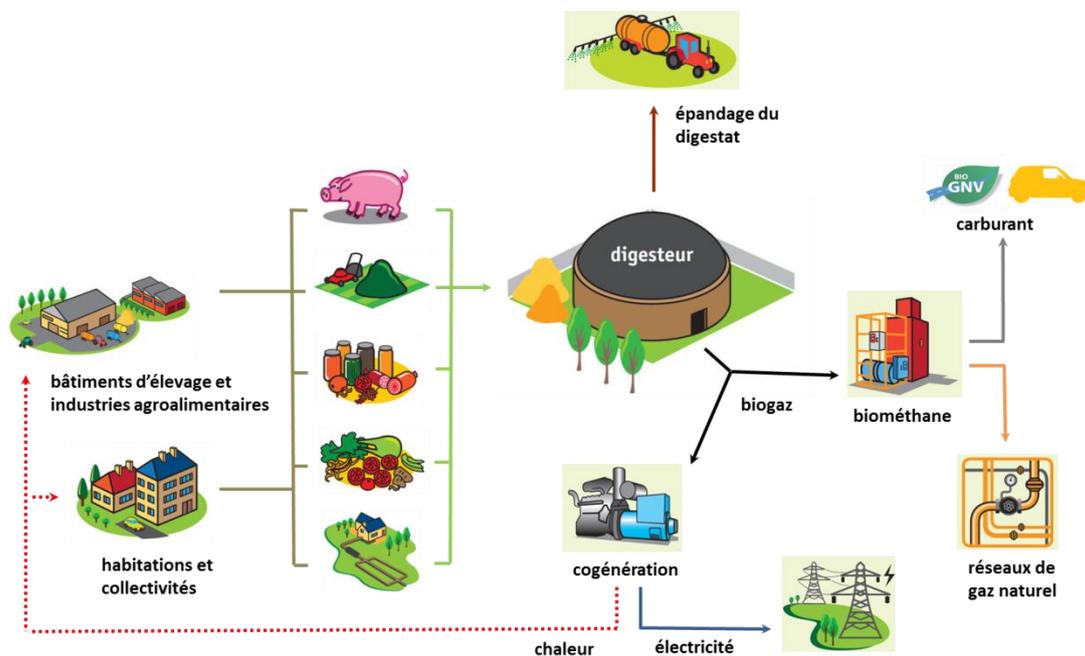
Il est produit soit dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) par la dégradation des déchets qui y stockés, soit dans une cuve appelée digesteur où des matières organiques sont introduites.

Ce procédé assure la valorisation à la fois énergétique et organique de matières biodégradables, telles que les déchets organiques des industries ou des ménages ou les effluents d'élevage.

Le biogaz est un gaz renouvelable stockable et transportable.

La production de biogaz est prévisible, non intermittente, et sa valorisation en bioGNV en fait un carburant substituable aux carburants fossiles.

Schéma du fonctionnement type d'une installation de méthanisation



1 - Les différentes matières organiques liquides ou solides sont stockées, ensemble ou séparément selon le niveau de risque sanitaire, dans l'aire de stockage. Selon les types d'installations, il peut s'agir de déchets d'industries agroalimentaires, d'effluents d'élevage, de déchets organiques des ménages, de boues de stations d'épuration, d'un mélange de ces matières...

2 - Les matières sont ensuite mélangées, et si besoin, broyées dans la préfosse.

3 - Les matières sont introduites dans une cuve hermétique appelée digesteur, où des bactéries naturellement présentes dans les effluents d'élevage, dégradent la partie organique. Au cours de ce processus un gaz se dégage, le biogaz. Il est constitué à environ 60% de méthane (CH_4 , il s'agit de la même molécule que celle présente dans le gaz naturel), à 30% de dioxyde de carbone (CO_2), de sulfure d'hydrogène (H_2S), de vapeur d'eau et de composés résiduels. Le digesteur est maintenu sans oxygène, à une température comprise entre 37 et 54°C selon les technologies.

4 - Le biogaz produit dans le digesteur est collecté et acheminé dans les installations de valorisation où il est soit converti en électricité et en chaleur par cogénération, soit transformé en biométhane après épuration soit directement brûlé en chaudière.

5 - A l'issue du processus (de quelques heures à une quarantaine de jours en moyenne selon les intrants et les technologies), la matière organique résiduelle, appelée « digestat » est extraite du digesteur pour passer dans une fosse de stockage.

6 - Ce digestat peut ensuite être épandu sur des parcelles agricoles suivant sa valeur fertilisante et la démonstration de son innocuité.

7 - En cogénération, l'électricité produite par l'installation est achetée par EDF dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat, et acheminée sur le réseau public. La chaleur cogénérée avec l'électricité est utilisée pour chauffer des bâtiments situés à proximité ou pour les besoins d'industriels voisins. Lorsque l'installation épure le biogaz pour produire du biométhane, celui-ci est acheté par un fournisseur de gaz, le plus souvent dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat et injecté dans le réseau public de gaz naturel. Le biométhane peut aussi être utilisé sur site comme carburant.

Les étapes relatives à la valorisation du biogaz sont également applicables aux ISDND. Ces dernières produisent un biogaz qui est le plus souvent valorisé par cogénération.

L'équipe du Club Biogaz ATEE

Président du Club Biogaz – ATEE
Antoine Jacob

Vice-Président du Club Biogaz – ATEE
Christian Couturier

Déléguée Générale du Club Biogaz – ATEE
Caroline Marchais
club.biogaz@atee.fr +33 1 46 56 41 43

Observatoire du biogaz, Digestats, Ingénierie
Claire Ingremeau
c.ingremeau@atee.fr

Juriste
Fannie Lavoué
jurid.biogaz@atee.fr

Structuration de filière biogaz
Simon Le Clech
s.leclech@atee.fr

Club Biogaz – ATEE
47 avenue Laplace
94117 Arcueil cedex
TEL: 01 46 56 41 43
FAX: 01 49 85 06 27

Retrouvez toutes les informations du Club Biogaz sur : www.atee.fr/biogaz

Contact pour la presse
Agence Symorg
Jean-Christophe Labastugue
Mobile : + 33 (0) 6 03 45 11 37
Email : contact@symorg.com
